



Le service **Avance
immédiate** vous est
proposé par l'Urssaf.

Pour bénéficier de l'Avance
immédiate, rapprochez-
vous de votre agence **ADM**.



Comment bénéficier de l'**Avance immédiate** ?

Votre organisme ADM
avec votre autorisation, crée votre compte.
Vous recevez ensuite un mail qui vous invite
à activer votre compte en ligne sur
www.particulier.urssaf.fr.
Dès l'activation faite, vous bénéficiez du
service **Avance immédiate** !



**Avec l'Avance immédiate,
Votre facture est de 200 euros
Vous payez 100 euros !**

04 42 77 26 91 Service & appel
gratuits

 **www.services-adm.com**

Civilité

Nom utilisé

Nom de naissance

Prénom utilisé

Date de naissance

Code lieu de naissance (Code INSEE de la ville de naissance)

Ville de naissance

Pays de naissance

Département de naissance / ou département impôt.

Tel. Mobile (numéro de téléphone portable)

Adresse mail unique

Adresse postale

RIB JOINDRE UN RIB